

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au développement durable

**Arrêté du 22 février 2012 portant nomination du responsable de la mission ministérielle d'audit interne du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement**

NOR : DEVV1203336A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu le décret n° 2008-679 du 9 juillet 2008 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;  
Vu le décret n° 2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration ;  
Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié relatif aux missions et à l'organisation du Conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour l'application du décret n° 2008-679 du 9 juillet 2008 ;  
Vu l'arrêté du 6 janvier 2012 portant création du comité ministériel d'audit interne du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sur proposition du vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable, M. Hervé Toro, inspecteur général de l'administration du développement durable, est nommé responsable de la mission ministérielle d'audit interne du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Article 2

Le vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 22 février 2012.

*La ministre de l'écologie,  
du développement durable,  
des transports et du logement,*  
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET